Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 13 (1925)

Heft: 1

Artikel: Un mémoire inédit du Baron Marie-François d'Alt (1725-1791) sur les troubles de 1781-1783 [suite]

Autor: Castella, Gaston

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817475

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les très nombreux délits forestiers et contraventions de police, de fréquents conflits entre les communes pour les paquerages, l'entretien des chemins, le service des eaux, les questions de bornes, etc., etc., obligeaient le bailli à avoir deux séances par semaine, le mardi et le vendredi, ce qui est hors de proportion avec ce qui se passe actuellement dans nos modernes bailliages, les préfectures.

Il faut toutefois reconnaître que le droit coutumier alors en usage, était moins précis que le droit positif qui nous régit aujourd'hui.

Pour ce qui concerne Montagny, les conflits entre villages peuvent s'expliquer parce qu'ils ne se trouvent pas sur le même plan.

Un Mémoire inédit du baron Marie-François d'Alt (1725-1791) sur les troubles de 1781-1783

publié par Gaston CASTELLA.

(Suite)

Cependant, les représentants arrivent et reçoivent des mémoires, des informations, de tous les partis. Ils sont introduits au Conseil secret [42], qui est assemblé tous les

[42] Ce Conseil [k)] devait son origine à l'affaire de Chenaux. On l'avait établi fort à propos et on l'avait encore plus à propos muni de pouvoirs très étendus afin qu'il pût tout de suite parer aux événements subits et pressés. Mais l'affaire de Chenaux terminée, on devait les retirer, ces pouvoirs. Tel homme pouvait se rendre

[k)] L'expression *Conseil secret*, qu'il ne faut pas confondre avec la *Chambre secrète*, a désigné à différentes reprises des commissions munies de pleins-pouvoirs à des moments critiques. Les notes de feu l'archiviste Schneuwly, déposées aux Archives d'Etat, et désignées sous le nom de « Potpourri », en fournissent plusieurs exemples.

jours du matin au soir, et y sont témoins des scènes les plus absurdes et les plus puériles [43] ; rien n'était plus dégoûtant. Cependant, les représentants ne se rebutèrent pas et s'opiniâtrèrent à finir leur travail. Après bien des petites menées [44] de part et d'autre, ils arrêtèrent qu'il fallait terminer d'abord l'affaire de la noblesse. « Cela opérera une réunion entre vous, disaient-ils, qui vous est nécessaire pour vous mettre en état de donner un arrêt concernant les bourgeois et le pays, [arrêt] auquel, à cette condition, nous apposerons notre sanction au nom de nos Etats respectifs. » Rien n'était plus éloigné de l'idée des ennemis des nobles. Ils voulaient, au contraire, déblayer l'affaire de la bourgeoisie et [du] pays pour pouvoir plus

---

maître et d'eux et du conseil, et c'est ce que l'Avoyer Werro avait fait.

[43] Voici un acteur débutant : l'Avoyer Gady. Jusqu'à cette heure il est à peine nommé dans ce manuscrit, il va jouer un rôle. Depuis que l'Avoyer Werro était monté sur le trône, on peut dire que l'Avoyer Gady en était descendu. Jamais chef ne s'était vu avec moins de crédit ; tous les jours son collègue l'étouffait ; à la chute de ce collègue, l'Avoyer Gady depuis longtemps consolé de l'état passif où il languissait, crut le moment favorable pour se relever. Il fit des efforts pour le saisir, mais il n'avait pas considéré qu'Odet et Montenach avaient autant d'envie d'occuper la place vacante que lui. Il les rencontra dans son chemin ; il y eut une petite lutte ; il se trouva le plus faible, et le voilà retombé avant d'avoir pu se remettre en pied. Cependant, toujours poussé par la petite ambition d'être quelque chose, et voyant que l'Avoyer Werro s'était remonté par les Secrets, il voulut en faire autant par les nobles et les bourgeois, il s'attacha à eux sans qu'aucun l'en requit et, appuyé sur ces faibles roseaux, il se mit dans la tête qu'il allait prendre le timon des affaires. Dans ces entrefaites, les représentants arrivent ; les deux avoyers sont tous les jours avec eux au Conseil secret, ne sont sur rien du même avis et, loin d'observer le moindre ménagement dans leurs paroles et dans leurs procédés, ils s'emportent comme des savetiers et frappent des pieds et des mains sur la table, chacun pour mieux faire valoir le sentiment dont il était.

[44] Comme je n'étais pas au pays, je ne puis pas assez rendre compte des détails pour y entrer.

librement les jouer ensuite. Ainsi n'imagine-t-on pas les astuces, les petites finesses, dont ils se servirent pour parer le coup. Les représentants furent fermes d'abord, rien ne pouvait les faire démordre, ils menacèrent même à diverses fois de s'en aller et de nous abandonner à notre pauvre sort. On négocia, on les retint, et on conclut enfin : 1° Que l'arrêt serait lâché mais que la sanction ne serait pas apposée. 2° Que la Chambre secrète s'occuperait incessamment à faire un projet [45], pour l'affaire des nobles, et l'Etat donna sa parole de la traiter incontinent. L'Etat a fait là sa seconde grande faute. La première avait été de suivre le conseil des représentants [46], la seconde fut de ne le suivre pas [47]. L'arrêt parut. Il était stylé du plus haut ton et portait défense aux bourgeois et paysans de s'assembler sous quelque prétexte que ce pût être sans l'agrément de leurs bannerets et cassait leurs commis avec injonction de n'en plus nommer à l'avenir sous peine d'être traités comme perturbateurs publics. Pour se donner mieux le droit de lui désobéir, on affecta de le trouver et de l'appeler tyrannique [48]. On continua les assemblées, tant publiques que secrètes, et au lieu de cinq commis qu'on avait eus, et qui étaient cassés, on en nomma une foule sous le nom de procureurs et d'adjoints. L'arrogance n'avait pas encore été à ce degré ; on osa afficher publiquement des desseins

---

[45] En Deux Cents, et nobles et roturiers convinrent de la compétence unanimement.

[46] En lâchant le manifeste.

[47] Si l'Etat avait commencé par terminer l'affaire des nobles, les Cantons donnaient leur sanction et personne n'aurait osé branler alors ; l'impunité n'avait pas encore fait alors toute son impression et tous ses ravages.

[48] Je passais dans ce temps-là quelques jours à Lyon ; j'eus l'occasion d'y voir des Fribourgeois qui me donnèrent la première connaissance de cet arrêt et me dirent que jusque là ils avaient espéré de voir nos affaires se terminer amiablement, mais que depuis l'arrêt, ils ne pouvaient que perdre toute espérance.

qu'on avait cru devoir tenir couverts jusqu'alors ; toutes les barrières de l'ordre et du respect furent forcées [49].

C'est dans ce temps qu'arriva, la très indiscrète, la très insolente affaire des Trois-Rois [1] [en 1782]. (Je devrais ici donner une explication, mes descendants devraient n'y rien comprendre, parce que la saine raison et l'ordre voudraient qu'on supprimât cette cérémonie ridicule et qu'ils ne la connussent pas ; mais je puis compter sur le cagotisme et la débauche pour sa conservation.) Les Praroman avaient cette année le Royaume et les grenadiers noirs [2]. Les Praroman étaient les gens du peuple soulevé [3] ; ce que la bourgeoisie avait de plus faraud et de plus mutin s'enrôla dans leur compagnie et se permit tout ce qu'il y avait de plus hardi et de plus licencieux [50]. Le jour des Rois, qui avait mis bien des gens en peine [51], se passa

---

[49] Ces desseins étaient, de la part de la noblesse, le renversement de la Chambre secrète et, de la part des bourgeois et paysans, la subrogation de la démocratie à l'aristocratie. L'Avoyer Werro devait se faire couper la tête ; démonté et ne voyant plus de ressources aux malheurs publics ni aux siens particuliers, il proposa en plein 200 d'acquiescer au désir du peuple et de changer le gouvernement. Personne ne lui en fit une affaire, tant les sottises des nobles avaient affermi son crédit.

[50] Les mauvais propos, les calembours, les bravades, les menaces même, contre tout ce qui n'est pas noble, c'est-à-dire contre la très majeure partie de l'Etat, les cris de : « Vive la noblesse ! » et toutes les impertinences possibles.

[51] Je sais qu'un fort brave homme, appelé Géraudan, a dit que les roturiers avaient eu bien peur et qu'ils s'attendaient à des événements fâcheux pour eux.

---

[1] C'est-à-dire : affaire survenue le jour de la fête des Rois (6 janvier) qui donnait lieu, à Fribourg, à des réjouissances bien connues. (Voir : *Fribourg artistique*, 1906).

[2] *Avoir le royaume :* expression fribourgeoise consacrée de ce temps signifiant que telle ou telle famille ou abbaye devait prendre à sa charge les frais d'organisation de la cour de l'un des rois mages et des grenadiers.

[3] C'est-à-dire : la famille noble des Praroman était bien vue des gens du peuple.

néanmoins sans meurtre, sans assassinat et infiniment moins mal que les têtes sensées n'avaient osé l'espérer [1]. Mais il fut suivi des fêtes les plus indécentes et les plus indignes d'un corps de noblesse. Les grenadiers avaient fait des emblêmes à l'honneur de leur capitaine [52] : ici, c'était une arête de poisson [53] qui se changeait en corne d'abondance ; là, c'était une tente sous laquelle était un militaire en uniforme des gardes [54] ; des grenadiers qui y entraient à la file lui présentaient des cœurs embrasés et des symboles de fidélité. Toutes ces niaiseries enflammèrent non seulement la reconnaissance des Praroman, qu'elles regardaient en particulier, mais aussi la munificence des autres nobles qui, par là, voulaient flatter le peuple. Tous ensemble donnèrent aux bourgeois des soupers de cent-vingt couverts, suivis de bals. On ne voyait que des nobles à la porte et à la toilette des demoiselles Challamel, des demoiselles Ducrest, des demoiselles Richard, des demoiselles Girard ! Ce n'est pas que ces demoiselles ne fussent aussi bien élevées, aussi aimables que les autres demoiselles, et même que les femmes et filles des nobles, mais nos antiques usages en étaient offensés [55], et les circonstances donnaient le plus mauvais air à la chose. Dans cette noble effervescence, on ne s'en tint pas aux demoiselles que je viens de nommer : il y en eut d'autres d'un moins haut parage et d'une moins haute vertu. Il fallait bien que la populace fût aussi contente... tirons le rideau

---

[52] Béat de Praroman, le cadet de ceux qui servent aux gardes.

[53] C'est les armes des Praroman.

[54] Praroman avait paru à la tête de ses grenadiers sous cet uniforme.

[55] Fribourg a toujours été la ville aristocratique où la ligne de séparation entre les gens d'Etat et la bourgeoisie est le plus marquée.

---

[1] Ou plutôt : ne l'avaient craint.

sur cette scène et finissons là par observer que mon fils fut le seul des jeunes gens [56] qui n'y prit pas de part [57].

Parmi ces nuages s'élevait un autre nuage. Les nobles qui s'étaient déjà plaints en des termes très convenables de l'illégitimité de leur exclusion par le conseil des représentants [58], ennuyés des lenteurs, des tergiversations de la Chambre secrète — qui, au lieu de travailler au projet dont elle était chargée pour leurs affaires, paraissait ne chercher que le moyen d'éluder le travail, — demandèrent la permission de s'assembler [1], par l'organe du conseiller

[56] Nous sommes revenus dans ce temps et assez tôt pour assister au dernier souper et au dernier bal.

[57] Il n'y a pas eu jusqu'au major de ville, de Maillardoz [1], qui n'ait assisté à ces fêtes.

[58] C'était leur grand cheval de bataille : le conseil des représentants. Je me suis morfondu à leur dire à mon retour qu'il ne fallait pas suivre ce conseil, qu'il eût été bien plus noble et bien plus sage d'y résister, et qu'il fallait s'en tenir aux idées que j'avais données et qui se trouvent dans ma conversation avec la Comtesse de Diesbach : *sed verum omnium domina pecunia !*

[1] Il existe un procès-verbal des assemblées du corps de la noblesse : c'est la copie faite par le marquis Jean-Frédéric Roch de Maillardoz, recopiée par François de Reynold, son petit-fils, en 1832. Le marquis de Maillardoz est l'auteur du *Mémoire sur les troubles arrivés à Fribourg en 1780-81...*, que j'ai cité à p. 438 de mon *Histoire du Canton de Fribourg...* et des *Considérations et réflexions sur une république aristocratique* (1766) qui se trouve dans le volume 26 des « Papiers Gremaud » pp. 24-29, aux Archives d'Etat. (Cf. A.S.H.F. VI, 355.) Le procès-verbal se trouve dans les archives de la famille de Reynold-Cressier (n° 50), déposées aux Archives de l'Etat. Il fait mention de 12 séances du corps de la noblesse, du 4 février 1782 au 4 mars de la même année. Il est suivi : d'un « historique », copié de celui du chancelier Philippe de Castella par le même marquis de Maillardoz ; de l'état des quinze familles seules reconnues nobles à Fribourg, lors de l'assemblée du 7 décembre 1781.

L'assemblée des nobles dont parle ici d'Alt est peut-être celle

[1] Sur ce personnage, qui fut l'un des « missionnaires » dont il est question au début du récit, voir : *Chronique scandaleuse*, p. 430, n. 7.

de Forell [59]. Ils l'obtinrent : on ne pouvait pas le leur refuser. Dans leur assemblée il fut résolu : 1° unanimement, qu'on dresserait un nobiliaire, exclusif à l'avenir, où se trouveraient le nom et les armoiries des quinze familles ; que ce nobiliaire serait déposé entre les mains du conseiller de Forell [60] et que ce serait là où chaque noble s'adresserait pour avoir les attestations, les certificats, dont il pourrait avoir besoin. Cette délibération était sage, aussi n'a-t-elle pas eu lieu ; 2° Qu'on ferait une adresse pressante à la Chambre secrète pour qu'elle s'assemblât et travaillât. Cette adresse, qui ne devait être que pressante, fut dressée sur le champ par le chancelier de Castella, secrétaire de la noblesse, qui apparemment l'avait déjà concertée avec les plus emportés des nobles ; aussi ne fut elle qu'un sarcasme. On la lut à l'assemblée, elle fut trouvée insoutenable et combattue par Cugy, les Reynold, Ignace de Boccard, le chevalier de Gléresse et moi. Nous obtînmes qu'on la modifiât ; elle resta de beaucoup plus forte qu'elle ne devait l'être. Le lendemain, Forell la met sur le bureau [du conseil des Deux Cents ou Grand Conseil] et demande qu'on l'enregistre : cent cinquante voix s'élèvent contre avec raison.

---

[59] Le Conseiller de Forell, sous l'air de Caton, est un homme remuant, haut la queue, né très peu propre à présider un corps, comme la suite le fera voir.

[60] Forell est de plus un homme fort vain ; cela le mit dans toute sa bouffissure ; il fit néanmoins semblant de se défendre et puis il se rendit, comme cela va sans dire.

---

qui eut lieu le 21 novembre 1781. (Voir : Comte de Diesbach : *Journal d'un contemporain sur les troubles de Fribourg en1781, 82 et 83*, édition Daguet dans l'« Emulation » 1854, p. 208-209), ou celle du 7 décembre citée dans les « Papiers Reynold ». L'édition Daguet du fragment des mémoires du Comte de Diesbach ne dispense pas de recourir à l'original qui se trouve à la Bibliothèque cantonale et universitaire. (Sur Diesbach, voir A.S.H.F. IV, p. 280-282.) Diesbach était un modéré ; il était le beau-frère de Louis d'Affry, le futur landammann de la Suisse, dont il avait épousé une sœur nommée Madeleine.

Forell, apostrophé par l'Avoyer Werro, la retire doucement et aucun noble ne dit mot. C'est la première scène honteuse pour la noblesse [61] ; elle sera suivie de quelques autres !

Cependant, la Chambre secrète vit bien que malgré ce mauvais succès les nobles n'étaient pas en dessein de démordre ; elle craignit qu'ils ne fussent soutenus par les représentants, elle se détermina à travailler au projet. Tous les secrets ne paraissaient pas avoir la même horreur pour les nobles ; il y avait des syncrétistes [62] parmi eux. A la faveur de leur manteau, ces syncrétistes vivaient avec les nobles ; ceux-ci disaient même bien des choses devant eux. Etaient-ils, ou n'étaient-ils pas leurs plus dangereux ennemis ? Quoi qu'il en soit, on sait positivement que dans leur assemblée la majorité a été de quinze contre neuf. Cette majorité enfanta un projet qui ne peut être que l'ouvrage de gens assez destitués d'honneur pour imaginer qu'il ne peut pas y avoir de l'honneur sur la terre et tel que je viens de le dépeindre, l'idée était de le faire adopter en Deux-Cents par un arrêt brusque [1] et donné sur le champ [63].

---

[61] C'est le premier échec que les nobles aient reçu, mais il faut sans doute convenir que les circonstances rendaient déjà son entreprise honteuse par elle-même.

[62] Le mot *syncrétiste* est formé du grec ; il désigne des gens qui, ne prenant aucun parti, s'ingèrent d'accomodement [m)] ; tels étaient les Fégely de la Couronne, et Berlens.

[63] Comme j'écris *currente calamo*, j'ai omis des faits très intéressants ; il faut que je les restitue. Déjà précédemment à l'assemblée de la noblesse [n)], dont je viens de parler, il s'était tenu sourdement des propos affreux contre les nobles. Non seulement

---

[1] C'est-à-dire : l'idée était de faire adopter brusquement par les Deux-Cents le projet dont je viens de parler.

---

m) C'est-à-dire : s'efforcent d'arriver toujours et à tout prix à des accomodements. On sait que ce mot ne s'emploie que comme terme didactique et qu'il n'a pas le sens péjoratif que lui donne ici l'auteur.

n) C'est-à-dire : *avant* l'assemblée..

Avant que la chose fût portée en Deux Cents, la noblesse eut connaissance du coup qu'on lui préparait ;

---

on les accusaient d'être moteurs de l'affaire de la bourgeoisie, mais on les accusait aussi de l'être de celle de Chenaux. Cette dernière imputation est fausse, de toute fausseté [o]. Comme la famille Werro était fortement soupçonnée d'avoir part à ces propos, les nobles députèrent le Conseiller de Forell et le Comte d'Affry à l'Avoyer Werro pour le prier de les faire cesser, avec déclaration expresse, que s'il ne se prêtait [pas] à leur réquisition, ils se feraient justice eux-mêmes. Dix jours après, l'Avoyer Werro soutint en plein Deux-Cents qu'il n'existait aucun noble, comme noble, en 1404. Il faut observer que d'Affry prétendait avoir , lors de la présentation de sa femme 400 ans de noblesse ; il n'est pas inutile d'observer encore que Forell avait aussi soutenu en Deux-Cents que, quoiqu'il eût 75 ans, il prêterait le collet à quiconque oserait s'attaquer à lui. La harangue de l'Avoyer fit une sensation extrême. J'étais malade, je n'avais pas assisté en Deux-Cents ; Diesbach, l'aîné et son frère Mézières, vinrent chez moi, après dîner, vomirent les plaintes les plus amères contre l'Avoyer et m'apprirent que les femmes nobles venaient de jurer de ne plus mettre les pieds à ces assemblées ! Ces assemblées avaient commencé à l'occasion du dernier séjour des représentants à Fribourg. Il y avait quinze jours que ma femme n'y avait été et je venais précisément de conclure avec elle qu'elle y irait le jour même. Pour ne pas déplaire aux nobles et à leurs femmes, nous prîmes sur le champ la résolution contraire, et elle n'y fut pas. Qu'arriva-t-il de là? Fort peu de jours après, je fais visite à Mme de Torny, la mère, et j'y trouve son fils Torny qui, d'un air boudeur, dit entre ses dents : « Non, je ne veux pas changer de bas ! — Et pourquoi en changeriez-vous? Monsieur, [lui dis-je] vous voilà à merveille. — Hé ! c'est que je dois conduire ma femme au bal, chez l'Avoyer Werro ; je devrais mettre des bas blancs, mais je ne veux pas danser. » Malgré le serment tout frais des femmes nobles, Torny et sa femme allèrent au bal chez l'Avoyer Werro et y soupèrent. Cela n'est-il pas plaisant? Je ne finirais pas si je m'attachais à raconter toutes les bonnes plaisanteries des nobles. En voici une pourtant que je ne puis passer sous silence. Béat de Praroman en est un des plus furieux : ruiner la Chambre secrète de fond en comble, donner des coups de pied dans le ventre, tout cela n'est que jeu pour lui. Il a cependant pris quelque goût pour la personne

---

[o] Il importe de relever ici le caractère de la dénégation de l'auteur : il ne rejette que la seconde imputation.

aussitôt, nouvelle assemblée pour le parer [64]. Cette assemblée réunie chez [Diesbach-]Steinbruck dura jusqu'à neuf heures et demie du soir. Les avis les plus violents, les plus outrés [65] allaient passer à la pluralité ; je m'élevai contre, je fus écouté, on résuma et on revint à des conseils plus modérés. Cependant, le jour de la séance où l'on devait traiter la chose arrive. Il faut convenir que les secrets s'y conduisirent si follement et si brutalement qu'ils mirent la noblesse dans le cas forcé de revenir à son premier avis. Forell, qui dans l'assemblée de la noblesse était, le premier revenu à mon sentiment, s'échauffa, se leva et invita les nobles à se lever. Plusieurs le firent ; on touchait au moment de se retirer. Les secrets eurent peur du scandale et mollirent ; cela fait qu'on ne se retira pas et qu'au lieu de recevoir le projet tout à l'heure on convint de le soumettre à une députation d'Etat pour être revu et modifié [66]. Pendant tous ces débats, il arrivait de temps en temps de petites historiettes qui égayaient la scène. C'était un bien, cela faisait diversion ; en voici une que je vais conter aussi burlesquement qu'elle s'est passée. J'avais un âne qui me servait l'été et qui pendant l'hiver allait servir le meunier Stoll : c'est toute la connaissance que ce pauvre animal avait de ce monde. Il vint en carnaval une fantaisie à trois

---

ou pour la cassette de Mlle de Berlens. En [re]venant de faire le Roland dans les assemblées de Noblesse, il va faire l'Amadis à ses pieds et, nouveau Cid, il y a de l'apparence, que tout en égorgeant le père, il se ravisera pour épouser la fille.

[64] La noblesse ayant eu l'imprudence et la dureté de s'embarquer, il était tout naturel qu'elle cherchât un port.

[65] Ces avis étaient de se retirer des Deux Cents en protestant contre tout ce qui pourrait s'y faire, si les Secrets persistaient à leur dessein. Les bons nobles étaient persuadés que le moment de cette retraite serait un signal à la bourgeoisie prête, selon eux, à prendre les armes, que 2000 paysans entreraient dans la ville et que tous ensemble assiégeraient et affameraient les Secrets et leur parti dans l'hôtel de ville jusqu'à ce qu'ils capitulassent.

[66] Ici les nobles ont bien rendu aux secrets l'échec qu'ils en avaient reçu.

de nos jeunes gens : Werro, le cadet, Vonderweid, surnommé le bœuf, et Charles Muller. Cette fantaisie était de se faire traîner sur un califourchon [1] par quatre ânes. Quelqu'immense [2] qu'en fût le nombre, nul ne se souciait de se montrer sous ce nom ; il fallait avoir recours au mien. Le grand monde l'étonna, son innocence fut dans un péril extrême. Nous étions au temps des craintes et des bons mots. Par un coup du sort, Werro était le cocher de ce char bouffon ; au premier coup de fouet, tous les politiques et tous les plaisants furent en l'air. Je trouve que celui qui a remarqué que Werro conduisait les quatre bannerets est le plus heureux des plaisants et des politiques.

Les grenadiers noirs, l'arrogance et la menace des bourgeois et [des] paysans avaient fait dans les esprits une impression de terreur, qui, au lieu de s'effacer, avait été fort augmentée par les dernières menées des nobles. L'Etat, — ou, pour parler plus juste, le simulacre d'Etat, — était tremblant ; il fit la troisième invocation aux trois Cantons. Ceux-ci eurent entre eux une conférence à Langnau ; ils résolurent de la transférer à Morat et de nous y inviter. Ce fut une relâche pour l'Etat qui en profita pour frapper un coup. Il osa, malgré les murmures, se décider à garder dans la ville cent hommes de ses piquets, à pousser sa garde ordinaire jusqu'au nombre de cent cinquante [67] hommes

---

[67] A cette occasion on bâtit le corps de garde qui donne un si vilain soufflet à ma maison ; j'aurais pu empêcher la chose ou du moins la retarder, l'honneur m'a retenu. Voici comment la chose se passa. On avait chargé la commission militaire de chercher un emplacement pour ce corps de garde. Les économes de la commission, — entre autres le major de ville de Maillardoz (je remarquerai que ce personnage, honnête homme d'ailleurs, a fait bien

---

[1] L'auteur emploie évidemment ici un terme impropre : *califourchon* ne désigne pas, comme chacun sait, une espèce de char, mais une manière de se tenir.

[2] J'ai dû modifier complètement cette phrase qui était la suivante « tel immense qu'en fut le nombre, chacun ne se souciait pas... ».

et à retenir ses militaires [68].

Ce fut à peu près dans ce temps que la Chambre secrète fit sa seconde grande faute [69] qui l'aurait infailliblement perdue si les nobles avaient eu autant de sens commun qu'ils avaient de haine pour elle. Elle [la Chambre secrète]

---

des imbécilités dans le cours de nos affaires) — qui craignaient la dépense, imaginèrent de me demander *ad interim* les boutiques que j'ai du côté de l'hôtel de ville. Ils espéraient de gagner du temps, que le besoin du corps de garde finirait et qu'il ne serait jamais bâti. Je m'offensai de la proposition qu'on me fit. J'allai chez le major de ville et lui représentai fortement que lorsque mon père, à la mémoire duquel nous devions lui et moi du respect, avait acheté ma maison, ce n'avait pas été pour en faire un corps de garde [p]. Je lui fis des reproches de ce que lui, mon parent, n'avait pas remarqué que c'était me mettre aux prises avec les nobles et bourgeois qui ne voulaient pas de corps de garde. La chose en resta là, on bâtit le corps de garde où il est, et j'ai le désagrément de n'avoir plus de vue et un corps de garde sous le nez.

---

[68] Les frayeurs multipliées de l'Avoyer Werro, qui avait voulu qu'on montât la garde nuit et jour dans sa ruelle, en furent cause. Toujours maître absolu des Deux Cents, il proposa sans pudeur, et obtint à diverses fois, qu'on écrivît en cour pour que les officiers actuellement en semestre restassent [q]. Cela dura sous différents prétextes depuis carnaval où nous étions alors jusqu'après la foire des raisins [r].

[69] La première avait été son projet infâme et par conséquent insoutenable.

---

[p] La construction de ce corps de garde, destiné alors à la garnison, occupé aujourd'hui par la gendarmerie, fut décidée le 23 avril 1782. Il fut inauguré le 3 janvier 1783. Voir : *Chronique scandaleuse*, pp. 456-457 et Victor H. Bourgeois : *Fribourg et ses monuments*, p. 35 (Fribourg, Fragnière Frères éditeurs, 1922). La principale maison d'Alt, encore existante quoique modifiée, lui faisait face de l'autre côté de la place de l'Hôtel-de-Ville. Sur la garnison de Fribourg, voir l'article de Max de Diesbach dans les ‹Annales fribourgeoises », II et III.

[q] A la Cour de France. En semestre : en congé de semestre, accordé à tour de rôle aux officiers suisses.

[r] La « foire des raisins » ou « Tribelmarckt » avait lieu en automne, mais les Archives d'Etat n'ont pas pu en établir la date, qui semble avoir été variable.

s'avisa d'enlever un coffre de la chancellerie, entre chien et loup et de la manière qui pouvait donner les plus noires couleurs à l'action. L'aventure fut racontée dans le public comme je vais la rendre ; les Secrets ne conviennent ni de l'heure, ni de tous les personnages que l'on va y trouver [1]. Le chancelier de Castella [2] écrivait dans sa chambre. Werro [3], actuellement chancelier, entra et lui demanda les clefs d'une certaine pièce de la chancellerie. Le chancelier accoutumé à ce manège de sa part [70] lui dit : « Elles sont pendues là », les lui montra du doigt et continua d'écrire. Werro les prend, sort, et quelques minutes après les reporte [c'est-à-dire : les rapporte]. Pendant ce peu de temps le chancelier avait fini son expédition, il retint Werro dans sa chambre pour faire un peu de conversation. Tout d'un coup, en se promenant haut et bas, [c'est-à-dire : tout à coup, en se promenant de long en large], il aperçoit un homme et une femme qui emportaient un coffre de la chancellerie et croit reconnaître le coffre des bannerets et les gens du Secret Vonderweid, l'aîné. « Hé, bon Dieu ! qu'est-ce que je vois là ? » dit-il en s'adressant à Werro. Il lui demanda

---

[70] Werro passait sa vie à la Chancellerie ; il en avait eu tous les bas emplois.

---

[1] Cet incident eut lieu le 14 mars 1782, « à nuit tombante », selon la *Chronique scandaleuse* (édition citée, p. 441) qui en donne une version simplifiée.

[2] Le chancelier s'appelait *Philippe* de Castella ; il appartenait à la branche *noble* de cette famille comme ses oncles : le *conseiller Raphaël* et le chroniqueur *François-Ignace*, auteur de la *Chronique scandaleuse*.... Sur cette famille voir : *Chronique scandaleuse*, pp. 409, 414 n. 2 et A.S.H.F. IV, 278.

[3] Werro (Charles-Joseph) (1754-1828), archiviste de 1776 à 1782, devint chancelier en 1782 et succéda au chancelier de Castella. Il était fils de l'avoyer Werro (François-Romain) (1715-1794), chef du parti intransigeant. Charles-Joseph Werro assista notamment aux conférences de Morat, en avril 1782. Voir : Max de Diesbach. *Les troubles de 1799 dans le canton de Fribourg*. A.S.H.F. IV, p. 296-299.

s'il n'avait point de connaissance de ce qui se faisait là, et quel usage il avait fait des clefs. Werro est embarrassé et le chancelier prenant son parti lui dit : « Tout à l'heure, Monsieur, vous viendrez avec moi chez Monsieur votre père à qui je veux dénoncer cette atrocité [71] ». L'Avoyer l'écoute froidement et, plus froidement encore, lui répond que les bannerets l'avaient avisé du dessein, que ce n'était rien, mais que pour éviter tout bruit il allait donner l'ordre de reporter [rapporter] le coffre. Sur ce, le chancelier le quitte et rencontre en s'en retournant le banneret Weck allant aussi chez l'Avoyer, à qui [1] il dit : « Monsieur, tout est consommé, vous n'avez que faire d'aller plus loin, l'ordre de rendre le coffre est donné ! » Il rentre à la chancellerie et le coffre y rentre avec lui. Des bourgeois, qui par hasard s'étaient trouvés sur le passage du coffre et qui avaient tout vu, sonnent le tocsin [2], non seulement parmi la bourgeoisie, mais dans tout le canton, mais chez nos voisins. L'action fut vue partout du même œil, trouvée exécrable, et donna lieu à des libelles plus affreux que les précédents. Les chefs de la bourgeoisie courent chez le chancelier et lui offrent de monter la garde à sa porte pour que pareille chose n'arrive plus. Le chancelier, assuré par là que le fait est public, craint que tout cela ne tombe à sa charge, qu'on

[71] Pour que le coffre fût plus sûrement emporté, le banneret Weck était en sentinelle derrière une des colonnes de la porte de la chancellerie (les Secrets disent qu'il n'y était pas), le banneret Muller était resté en dedans ; il y avait des détachements de jeunes roturiers postés sur le passage. On avait d'ailleurs pris la précaution de proposer l'entreprise à tous les Secrets ; tous la signèrent excepté Fégely, qui refusa tout net, et le petit Pensier et Orsonnens, qui étaient absents. C'est Vonderweid l'aîné qui, comme secrétaire de la Chambre, [secrète], allait mendier ces signatures de maison en maison.

[1] à qui : c'est-à-dire au banneret Weck.

[2] Expression prise ici au sens figuré, c'est-à-dire : ameutent l'opinion.

ne l'accuse de complicité [72]. Il se détermine à en faire rapport aux Deux Cents [73], il le fait par écrit. Tout le parti bien embouché tourna la chose en plaisanterie, assura que [c'étaient] des paperasses de la Chambre secrète, qui devaient être chez son secrétaire et que, pour en débarasser la chancellerie, on les y avait fait porter. Tout alla à merveille ; les nobles selon leur usage demeurèrent muets [74] ; la séance se leva et on alla dîner.

Ce fut aussi dans ce temps que, par la bonté divine, les nobles avaient leur dernière assemblée. Je ne sais ce qui restait à agiter pour le bien de la cause, mais je sais que je n'entendis jamais de si beaux sentiments : l'honneur et le bien public avaient seuls réglé et devaient toujours régler toutes les démarches ; l'intérêt n'y avait jamais eu, ni pu avoir de part, etc., etc. « Oui, Messieurs, dis-je, quand ce vint mon tour, l'honneur est sans doute notre seul guide et l'intérêt est un monstre que nous ne pouvons connaître, et pour vous prouver que j'ai le bonheur de penser sincèrement comme vous, je consigne entre vos mains ma parole d'honneur de ne prétendre de ma vie ni [au poste de] banneret, ni [à celui de] secret. » Qui n'eût crû, que je serais suivi par acclamation? point du tout, personne ne tint compte de l'exemple et aussitôt quelqu'un dit : « Chut !» tout le monde fit silence et se tut. Ainsi vont les choses du monde ; on trouve quelquefois le sentiment où on ne

---

[72] Il aurait pu y aller de sa tête ; mais le chancelier a-t-il bien dit vrai ?

[73] Le Secret Vonderweid le cadet m'a dit que le Chancelier avait donné sa parole d'honneur à l'Avoyer de n'en pas parler et qu'il ne lui pardonnerait jamais de l'avoir fait.

[74] Il eût mieux valu faire le bruit tout haut, profiter de la consternation que de souffler sourdement [sur] le feu. La manière eût été plus noble et plus utile. Je me souviens d'avoir lu que quand on a tiré l'épée contre son souverain, il faut jeter le fourreau au vent ; mais la pauvre noblesse savait fomenter des troubles et n'entendait rien au reste.

le chercherait pas et on ne le trouve pas où on le cherche [75]. Et ce fut encore en ce temps que, très persuadé que la conspiration des nobles était double, — c'est-à-dire qu'en conspirant contre la Chambre secrète ils conspiraient aussi contre les quatre familles qualifiées [76] — j'obtins d'elles à grand peine qu'elles s'assemblassent. Ce fut, je ne sais pourquoi, chez la veuve de Gléresse ; le chambellan de Forell, je ne sais encore pourquoi, y fut appelé par la marquise de Maillardoz, sa sœur, qui représentait son mari alors à Paris. Je représentai à cette haute noblesse le péril où je la voyais ; le chambellan de Forell et la veuve de Gléresse, je ne sais toujours pourquoi, prirent la parole et me combattirent. Le bien public et l'union de l'Etat, leur éternel cheval de bataille aussi bien que leur éternel mensonge, leur prêtèrent les armes d'Achille. Je fus défait et reproché [1] d'un ton larmoyant par la veuve de ce que le bien public et l'union de l'Etat ne me touchaient pas ; je sortis en maudissant l'esprit de vertige qui les conduisait, et auquel

[75] Il faut que je consigne ici que je n'avais jamais cru un mot de ces sentiments désintéressés. Il est vrai cependant que le Comte de Diesbach-Torny et Laurent de Fégely m'ont dit en particulier qu'ils ne [le] prétendaient pas non plus.

[76] Ces quatre familles étaient toutes les branches de Diesbach, d'Affry, une branche de Maillardoz, et nous. Les Diesbach-Steinbrugg étaient comtes depuis environ 40 ans, les Torny depuis environ 15 ans, les Belleroche étaient d'anciens barons. Le roi avait dit un jour à d'Affry, le colonel des gardes : « Bonjour, Monsieur le Comte » et, de là, le Colonel et l'aîné de ses fils étaient Comtes, le cadet était vicomte. Maillardoz, le capitaine aux gardes, avait obtenu, il y avait aussi 15 ans, à ce que l'on dit, pour 50 louis, un diplôme de marquis pour lui et son fils aîné, à l'exclusion de tous autres enfants et de son frère qui était son aîné. Quoi qu'il en soit, les Deux Cents nous avait tous reconnus et enregistrés dans nos qualités respectives, nous portions ces qualités dans tous les actes publics et privés et dans l'assemblée de St-Jean, aux Cordeliers, le chancelier nous les donnait publiquement devant toute la bourgeoisie.

[1] La phrase devrait être complètement changée pour être correcte.

je les abandonnai depuis [77]. Les nobles et les Secrets employaient ainsi leur temps à se déshonorer, et à qui mieux mieux, lorsque les trois Cantons nous avisèrent qu'ils avaient nommé leurs députés pour la conférence [1] de Morat [78].

On nous y avait invités, on résolut d'y aller ; il n'y avait même pas d'autre parti à prendre, et on procéda à la nomination des députés. Ils furent tous roturiers et tirés du Conseil et des Soixante : les Conseillers Odet et de Montenach, le banneret Bourgknecht, qui emporta le banneret Gottrau, parce que celui-ci paraissait plus modéré, et l'ancien banneret Techtermann. Le secrétaire de légation fut Werro, devenu depuis chancelier, auquel on donna Ignace Odet comme aide. Le major de ville de Maillardoz fut cependant présenté, mais flambé, d'abord par Odet et ensuite par Montenach ; Cugy le fut aussi, mais cet honnête homme, un des plus opiniâtres hommes que j'aie connus, s'en défendit, et malgré les plus pressantes sollicitations de la part de l'Avoyer Werro, qui sentait bien la sottise

---

[77] Il est si vrai que les autres nobles étaient nos premiers ennemis que mon beau-frère le chevalier de Reiff ne put s'empêcher de me dire dans ma chambre : « Ah ! Messieurs, aussi bien auriez-vous fini par nous mépriser ! »

[78] Le banneret Manuel était mort, le trésorier Biss était mort, le Conseiller Pfyffer était devenu Avoyer. Ce furent tous de nouveaux visages, excepté le Conseiller Gibelin qui avait déjà été à Fribourg en décembre. Les Bernois furent l'ancien banneret de Mulinen et le banneret actuel Frisching ; les Lucernois les Conseillers Krus et Dürler et les Soleuriens le banneret ou trésorier Wallier et le Conseiller Gibelin [s].

---

[1] La conférence de Morat eut lieu du 21 avril à la fin juillet 1782. On sait qu'elle eut pour résultats les ordonnances des 17 et 18 juillet 1782. Les débats et les décisions de la conférence sont résumés dans la *Chronique scandaleuse*, pp. 442-450.

---

[s] Sur ces personnages, voir *Chronique scandaleuse*, p. 446 et notes.

que l'on faisait en ne députant que des roturiers, ne démordit pas [79].

Nous étions au printemps, saison où toutes les années on assemble les bannières pour régler les petits intérêts du parcours [1]. On répugnait fort, cette année-ci, à cette assemblée ; les bannières paraissaient de jour en jour plus redoutables et pouvaient profiter de la circonstance ; on ne sut néanmoins comment l'éluder. L'assemblée eut lieu aux Merciers ; il y eut foule, tout le monde porta ses passions, aussi y eut-il de la cacophonie. Quelqu'un aperçut qu'il y manquait un certain livre. L'avocat Frémiot dit d'abord que l'on ne pouvait rien faire sans ce livre ; Werro dit que ce livre n'était pas nécessaire ; le Conseiller de Forell, qui primordialement n'était qu'un homme de la bannière mais qui s'étant trouvé l'ancien, présidait, soutint chaudement Frémiot avec toute son imprudence, et avec la même imprudence ordonna qu'on allât chercher ce livre. A l'ordre du président, on y court. Ce malheureux bouquin fit du temps à venir ; on reprend la conversation ; Frémiot parle très pathétiquement, Werro ne cesse de l'interrompre et Forell impose silence à Werro. Celui-ci n'est pas né obéissant ; il dit à Forell que, loin de se taire, il lui parlera à lui-même quand et où il le trouvera bon. La bourgeoisie s'émeut et menace Werro de le jeter par la fenêtre. On dit que le jeune homme n'en fut que peu troublé et toute l'assemblée se dissipa avant que ce maudit livre fût arrivé. Cette affaire fit commotion, chacun la traitait selon sa passion. Les roturiers, comme les plus faibles, en furent inquiets, les nobles mirmidons et les nobles mirmidaines

---

[79] Il faut convenir qu'après le traitement que venait d'essuyer Maillardoz, il avait de fortes raisons pour faire ce qu'il a fait.

---

[1] *Droit de parcours :* droit de faire paître son bétail sur les terres d'autrui. Dans le canton de Fribourg, la loi du 21 décembre 1809 fixa les conditions d'abolition et de rachat de ce droit. (Bulletin des lois V, 339 seq.)

s'élancèrent ; ils ne parlaient que de guerre et de massacre [80]. Quelques bourgeois montèrent la garde à la porte de Forell ; ils lui coûtaient du pain et du fromage : il eut la sagesse de les licencier au bout de quelques nuits. Forell cependant avait fort sur le cœur la pétulance du jeune homme, il n'avait pas cru qu'un homme de son âge et président des nobles bannières dût tirer l'épée contre lui. Il entreprit d'en faire une affaire d'Etat. Croirait-on que l'Avoyer Werro tremblait assez de tout pour être allé chez lui, lui faire des espèces d'excuses? Forell ne s'en contenta pas et s'obstina à vouloir que le jeune homme les lui fît lui-même. Je l'ai déjà dit : il n'est pas né obéissant, aussi n'y consentit-il pas. Sur son refus, l'Avoyer écrit à Forell, et lui écrit très honnêtement. Forell n'entend à rien [1] et veut que l'Etat lui fasse justice ; l'Etat, avec raison, ne croit pas le devoir, et Forell, un beau matin, demande par requête sa démission et du Conseil et des Deux-Cents ; croirait-on, encore une fois, qu'au lieu de la lui accorder, l'Etat nomma une commission qui aurait à adoucir Forell et à le prier de renoncer à son dessein et de retirer sa requête [81], et que Forell ne s'est pas rendu à ces instances? Tous ces prodiges sont néanmoins arrivés ; qu'en est-il résulté? Jusqu'ici la commission n'a pas fait de rapport, Forell n'a pas remis le pied à l'Hôtel de Ville et il est depuis trois ou quatre mois, comme l'on dit, entre deux selles, le c... à terre.

Enfin la conférence de Morat s'ouvrit et dura trois mois. Je vais marcher à pas de géant et je n'entrerai dans

---

[80] Je n'étais rien moins que de cet avis. La Comtesse d'Affry, faisant le pot à deux anses, me disait : « Vous le voulez, Monsieur, vous le voulez, demain vous aurez deux mille paysans dans la ville [t] ».

[81] Il n'y a encore rien que je n'aie fait auprès du Chambellan pour qu'il engageât son père.

---

[1] C'est-à-dire : ne veut rien entendre.

---

t) Rapprocher les paroles de la comtesse d'Affry de la dénégation de l'auteur dans sa note 63 et de la note 65.

les détails qu'autant qu'ils me paraitront nécessaires ; cependant, je veux raconter, par manière de notes, pour ne pas ensuite en interrompre le récit, quelques anecdotes arrivées pendant la conférence. Les nobles continuaient à travailler, ils allaient de Morat à Berne et de Berne à Morat. C'étaient le chambellan de Forell, le comte de Diesbach-Torny et le docteur de Praroman qui étaient employés. Ils faisaient dire d'eux qu'ils avaient peu de génie ; les Secrets les éclairaient. Ils envoyèrent aussi à Berne le commissaire général Buman et le Secret Muller, surnommé le Baron. On prit celui-ci pour un fou et l'autre pour un petit présomptueux ; on ne les écouta pas. A Fribourg, les propos les plus injurieux de part et d'autre, pas une goutte de sang. Les bourgeois et les paysans allaient leur train, faisaient et disaient toutes sortes d'insolences, insultaient la garde, s'assemblaient quand ils voulaient et annonçaient au Gouvernement une subversion totale. Dans une de ces assemblées, mais convoquée légitimement par les bannerets, — c'était la veille de la St-Jean, — les choses se passèrent assez bien dans les bannières de l'Auge et de la Neuveville, mais il y eut [d'au]tant plus de bruit dans les deux autres. Sans parler de beaucoup d'autres saillies, Etienne Gendre, le fils, menaça le banneret Schaller du poing et ensuite s'alliant à Emmanuel de Maillardoz, mauvais sujet dans l'âme, il proposa avec lui de subroger à l'assemblée des Cordeliers une assemblée publique sur la place de Notre-Dame, où, au lieu de lire les constitutions, de prêter le serment accoutumé à l'Etat et d'observer les formes ordinaires, on ne ferait autre chose que de confirmer l'Avoyer Gady, devenu alors l'homme de toute cette canaille. Cela fit assembler les Deux-Cents pour le dimanche à quatre heures du soir.

Pendant que les Deux Cents étaient assemblés arriva Thormann, secrétaire de légation bernoise à Morat, qui annonça l'arrivée des députés des trois Cantons à Fribourg pour le lendemain. Cette annonce donna du courage aux plus abattus et on osa mettre Etienne Gendre et Emma-

nuel de Maillardoz aux arrêts chez eux. Les arrêts de ce dernier furent ensuite changés en exil de six ans et, jusqu'à présent, il est le seul noble qui ait été puni. D'abord, les trois cantons déclarèrent qu'ils voulaient tout voir. En vertu de cette déclaration, toute la chancellerie fut successivement transportée de Fribourg à Morat. Là commença un travail qui fut poussé pendant trois mois avec toute l'attention et l'activité imaginables. Les cantons avaient déjà les pièces, les griefs et les raisons des Nobles ; les bourgeois et paysans furent sommés d'aller à Morat donner les leurs ; ils y allèrent en grimaçant et mieux attelés que ne l'avaient été les députés fribourgeois. Cependant, ils furent reçus avec bonté par les députés des Cantons qui les firent asseoir en leur présence et leur demandèrent leur confiance, leur promettant de s'occuper de leurs affaires avec attention et intégrité et de leur obtenir une composition équitable de leur souverain. Cela n'opéra qu'un surcroît d'arrogance en eux. Ils déclarèrent par la bouche de l'avocat Richard qu'ils avaient dès le commencement demandé à voir les originaux de la chancellerie et qu'ils persistaient dans leur demande et, sans revoir les Députés, ils revinrent. Cette première négociation n'était pas propre à leur concilier la protection des trois Cantons ; aussi ne comptèrent-ils plus sur elle [82]. Ils retournèrent quelque temps après à Morat avec un mémoire dans lequel, répudiant leur média-

---

[82] Je dois restituer ici une note qui m'a échappé. Je dirai donc que, nonobstant la bonté avec laquelle on avait reçu la première fois les bourgeois et paysans à Morat, on leur avait dit que l'Etat de Fribourg ayant cassé les commis on ne les recevrait point en qualité de commis. Cela fut senti vivement par eux et par les partisans qu'ils avaient dans l'Etat ; ceux-ci criaient à l'injustice : « Hé ! Comment veut-on donc, disaient-ils, que ces pauvres gens s'expliquent s'ils n'ont des organes autorisés par eux ? Veut-on que la bourgeoisie et les 24 paroisses aillent en corps à Morat? Ne voit-on pas, si cela arrivait, que ce serait leur faire connaître leurs forces, que cela serait très dangereux pour l'Etat ? »

tion [1], ils déclaraient ne vouloir plus s'en tenir qu'à celle des huit anciens cantons.

Rien ne finissait et tout s'irritait de plus en plus. L'Etat prit enfin le parti de se départir en quelque sorte de la prohibition, et par une déclaration consentie par les trois Cantons, il permit à la bourgeoisie et aux paysans de se rendre [2] des commis pour aller une troisième fois à Morat, mais qui n'auraient de vocation qu'*ad hoc* [3]. Les bourgeois et paysans vont pour la troisième et dernière fois à Morat. Ils sont admis à l'audience des trois Cantons ; ils y plaident leur cause pendant deux heures, mais toujours sans vouloir démordre de voir les originaux [83].

Frisching, second député de Berne, leur répond qu'il voit bien que cette affaire ne finira pas avant que les bourgeois aient quelques unes de leurs têtes à leurs pieds [4], et que, quant aux paysans, si les coups de bâton devaient ne pas suffire on aviserait à d'autres moyens plus efficaces. Mülinen cherche à adoucir l'oraison de son collègue, mais en vain ; tout est en feu [84]. *(A suivre)*

---

[83] Les trois cantons entendaient encore moins à cela qu'à nous [u]. Ils avaient leurs raisons : leurs sujets n'auraient pas manqué de leur donner les mêmes inquiétudes, et ils convenaient qu'ils seraient très embarrassés de prouver aussi bien leur aristocratie que nous prouvions la nôtre.

[84] Il n'est pas possible de rien comprendre à cette folie. « Hé ! sur quoi pouvaient [se] fonder les bourgeois et paysans pour mon-

---

[1] C'est-à-dire : la médiation des trois cantons.

[2] C'est-à-dire : de se choisir.

[3] C'est-à-dire : qui n'auraient les pouvoirs nécessaires que pour exposer leurs doléances.

[4] Phrase amphibologique. Le contexte exige que l'on comprenne : l'affaire ne finira pas avant que quelques têtes de bourgeois ne soient tombées. Frisching fait des menaces aux bourgeois et aux paysans.

---

[u] Phrase obscure et incorrecte. L'auteur veut dire sans doute que les trois Cantons n'entendaient pas être moins fermes que le gouvernement fribourgeois.